

**Conditions Générales de Vente du Bureau des Guides de Méribel,**  
SYND LOCAL GUIDES ACCOMP VALLEE MERIBEL, Société civile de  
moyens dont le siège social est situé à l'Office de Tourisme MERIBEL,  
73550 LES ALLUES, SIREN : 478 320 369 - Non inscrite au R.C.S

Version du : 19 novembre 2025.

Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la réservation.

**• PARTICIPATION**

La pratique des activités nécessite une bonne santé, l'absence de contre indication médicale et une forme physique adaptée à l'activité choisie ; et selon les activités, une ou plusieurs expériences préalables peuvent être requises.

Le participant qui déclare à tort respecter ces prérequis, et qui dispose d'un niveau technique, physique ou d'expérience inférieur à celui déclaré, est entièrement responsable des conséquences de tous types qui pourraient en résulter.

En particulier, le Client doit déclarer au Guide de Montagne tout problème de santé, antécédent médical, traitement ponctuel ou de longue durée, accident, susceptible d'affecter sa santé physique ou psychologique, ainsi que toute appréhension particulière (vertige, antécédent d'accident, peurs, ...).

Mineurs : Les enfants mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou responsables légaux. Un âge minimum peut être exigé, se renseigner directement auprès du Bureau des Guides.

**• TARIFS DES ACTIVITÉS**

Les prix des activités comprennent la prestation d'encadrement du guide et le prêt éventuel de matériel de sécurité (DVA, pelle, sonde). Ils ne comprennent pas les frais de transport, remontées mécaniques, repas, hébergement, frais du guide (repas, nuitée en refuge etc.), matériel à louer (skis, chaussures...).

**• RESERVATION**

La réservation est validée à réception de la totalité du prix de la prestation. Il est possible d'effectuer une réservation pour le compte d'une ou plusieurs personnes physiques, dans ce cas, la personne ayant effectué la réservation se porte garante du fait que l'ensemble des participants ont eu connaissance des présentes CGV et qu'elles se sont engagées à les respecter.

**• DÉPART DES ACTIVITÉS**

Pour les sorties collectives : minimum de 3 participants majeurs pour assurer le départ, ou offre de départ à 2 participants majeurs avec surcoût correspondant ; et maximum 6 participants. Aucun mineur ne sera accepté, sauf accord du Bureau des Guides.

Pour les engagements privés : minimum 1 participant et maximum 6 participants, pour un guide. Aucun mineur de moins de 15 ans ne sera accepté, sauf accord du Bureau des Guides.

Au-delà de 6 participants, la réservation d'un second guide sera nécessaire.

Exception: l'activité ski guiding offre la possibilité d'un guide pour 8 participants. Aucun mineur de moins de 12 ans ne sera accepté, sauf accord du Bureau des Guides.

## • SÉCURITÉ ET RISQUES

La participation à une activité oblige de suivre scrupuleusement les consignes données par le guide ; le participant qui n'écouterait pas les consignes données par le guide engage sa propre responsabilité en ne pourra pas engager la responsabilité du guide.

Le guide de haute montagne est un professionnel formé et régulièrement entraîné pour gérer les risques et les diminuer. Cependant, certains risques, en raison de leurs caractères aléatoires ou complexes ne peuvent être totalement évités (chutes de pierres, chutes de séracs, conditions météorologiques, etc), ce que les participants reconnaissent expressément. Le guide de haute montagne est soumis à une obligation de sécurité de moyen et non de résultat.

## • ASSURANCE

Il incombe à chaque participant de vérifier sa propre assurance (responsabilité civile, recherche secours, individuelle accident). Les guides de montagne possèdent une assurance professionnelle en responsabilité civile qui ne peut se substituer à celle des participants.

## • AVOIR ET BON CADEAU

Les avoirs et bons cadeaux sont non échangeables, non remboursables et valables uniquement pendant la saison en cours. En aucun cas ils ne pourront être reportés.

## • GUIDES

Un guide vous est attribué lors de la validation de la réservation.

Ce dernier peut très bien être amené à être remplacé par un autre guide si besoin (maladie, accident, autre). Cela ne peut en aucun cas engendrer une demande de réduction de prix ou remboursement ou annulation. Les prestations ne sont pas effectuées intitu personae en fonction du guide.

## • ANNULATION

Les conditions météorologiques ne sont pas une cause d'annulation, sauf si le guide estime qu'elles menacent la sécurité des participants. En aucun cas la qualité de la neige ne peut engendrer une demande de réduction de prix, remboursement ou annulation.

### A) Annulation pendant le déroulement de l'activité

A1-Annulation de la part du Guide : les activités peuvent être modifiées ou annulées en cours d'activité par le guide, aux vues des conditions sur le terrain et de la sécurité du groupe. La modification d'itinéraire ne peut engendrer aucun remboursement. L'annulation de tout ou partie de l'activité ne peut engendrer de remboursement ou de modification de prix, sauf sur décision du guide. Lorsque l'activité est annulée en raison d'un défaut imputable au participant (entraînement insuffisant, non-respect des consignes, etc), celui-ci ne pourra prétendre à aucun remboursement.

A2-Annulation de la part du client : le prix de l'activité est entièrement dû ; aucun remboursement.

#### B) Annulation avant le déroulement de l'activité

B1-Annulation de la part du Guide : (mauvaise météo, conditions de montagne, etc) les sommes versées pour la prestation du guide sont remboursées. Aucune autre indemnité ne sera versée.

#### B2-Annulation de la part du client :

En cas d'annulation de la part du client, les sommes versées au titre de la prestation ne feront l'objet daucun remboursement.

Assurance annulation (optionnelle) :Le client a la possibilité de souscrire une assurance annulation lors de sa réservation. Cette assurance couvre plus de 30 motifs d'annulation, tels que : maladie, grève, mouvements sociaux, séparation, mutation professionnelle, etc.

- Cette assurance est proposée grâce à un partenariat avec Meetch.
- Elle est facultative et son coût est mentionné au client au moment de la réservation de la prestation.
- Lassurance permet d'obtenir le remboursement des prestations non effectuées pour des raisons graves et indépendantes de la volonté du client, listées dans les motifs d'annulation Meetch, sous réserve de présentation dun justificatif.

En cas d'annulation, le client devra directement engager les démarches nécessaires auprès de lassurance quil aura souscrite.Les réclamations relatives à un remboursement au titre de lassurance annulation doivent être adressées directement à lorganisme assureur. Les conditions générales et les modalités spécifiques applicables sont disponibles lors de la souscription, sur le site [meetch.io](http://meetch.io), via [contact@meetch.io](mailto:contact@meetch.io) ou directement auprès du guide.

### ● CONTACT

Pour toute demande dinformation : [guides.meribel@gmail.com](mailto:guides.meribel@gmail.com)

### ● LITIGES ET LOI APPLICABLE

En cas de litige, le participant est invité à adresser une lettre recommandée avec accusé de réception au Bureau des Guides afin dexposer son litige ; le Bureau des Guides dispose dun délai de 2 mois afin de résoudre amiablement ledit litige. A défaut, le participant peut saisir le médiateur à la consommation du Bureau des Guides (les coordonnées figurent sur le site internet du Bureau des Guides) et/ou saisir les juridictions compétentes. La loi française est applicable aux présentes.

### ● DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les parties sengagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel, et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après « RGPD ») et la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Les données collectées lors de la réservation de lactivité par le Bureau des Guides sont destinées uniquement au Bureau des Guides ou aux guides concernés et servent uniquement à la réalisation de lactivité réservée et pour la bonne tenue de celle-ci, ainsi qu'à la facturation et

au respect des obligations légales et comptables afférentes. Les données sont conservées pour la durée nécessaire au traitement de l'activité réservée et sont

archivées selon les durées de conservation légale (administrative, comptable et juridique). Les participants bénéficient des droits suivants : droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles les concernant - droit de limitation et droit d'opposition au traitement de leurs données - droit de retrait du consentement et droit à la portabilité des données fournies. Les participants sont en droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Pour plus d'informations, ils sont invités à consulter le site internet de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>.

